

Mandat de gestion

Swiss Keys Management SA
Rue du Simplon 5, 1800 Vevey
FINMA : N° 29'211
021 634 30 88
info@skm-sa.com



Le(s) soussigné(s) :

Prénom, nom : _____
Entreprise : _____
Date de naissance : _____
Rue : _____
NPA, Ville : _____

Nommé ci-après « le Client »

Et

Swiss Keys Management SA, rue du Simplon 5, CH – 1800 Vevey

Nommé ci-après « SKM »

Le Client confère par la présente la gestion de son portefeuille d'assurance à SKM ainsi que de le conseiller de façon complète au sujet de toutes questions relatives aux assurances et aux aspects financiers.

Ceci est valable pour :

- L'ensemble des contrats du Client
 Les contrats suivants :

Nom de la compagnie	Branche	Numéro du contrat

Dans le cadre du présent mandat il est convenu :

- Aucune facturation d'honoraire pour la gestion des contrats et les conseils donnés par SKM. La rémunération de SKM consiste en commissions d'acquisition et de gestion payés par les sociétés d'assurance.
- Facturation d'honoraire de CHF ou un forfait de CHF
Dans ce cas, les commissions acquises pendant la durée du mandat par SKM seront à reverser au Client. Pour ce faire SKM établit un décompte annuel au mois de janvier de chaque année civile.

Le Client donne ainsi la procuration à SKM pour le représenter auprès des sociétés d'assurances, obtenir toutes les informations utiles au sujet des contrats préexistants et demander des offres auprès des sociétés d'assurances.

Les conditions suivantes sont applicables :

- Le Client sera le preneur d'assurance et le débiteur des primes
- Le Client sera le seul bénéficiaire des prestations ou remboursements qui lui sont dus
- Le Client est seul signataire pour la conclusion, la prolongation, la modification et l'annulation d'un contrat
- Le Client s'engage à conclure les nouveaux contrats ou les renouvellements par l'intermédiaire de SKM
- Le Client communique à SKM toutes les informations utiles et nécessaires à l'obtention de conseils appropriés
- Le Client libère les sociétés d'assurance et personnes qui seraient tenues à un secret professionnel et médical préexistant
- Le présent mandat peut être résilié par écrit en tout temps sans préavis par chacune des parties
- Le Client confirme avoir reçu la fiche du devoir d'information selon la LSA art 45
- Le présent mandat est soumis au droit suisse
- Le for juridique est au siège de la société SKM

Lieu et date

Signature(s)

Swiss Keys Management SA (M. Xavier Clerbout)